



COMMISSION FOOTBALL FÉMININ RESTREINTE

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ.

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021.

Présents : Mme Nelly MAGOT, Mrs Olivier LAROCHE, Bernard BALAGEAS,

Ordre du jour :

Tirage au sort des demi-finales de la coupe Charente-Maritime équipes à 8.

- La commission du Football Féminin s'est réunie, en comité restreint (cf membres présents), le lundi 13 décembre pour procéder au tirage au sort des demi-finales de la coupe Charente-Maritime pour les équipes évoluant à 8 joueuses.

- Les 4 équipes restantes en compétition sont :

- 1) U.S AIGREFEUILLE,
- 2) ST CESAIRE E.F.C.V.C,
- 3) U.S CERCOUX,
- 4) A.S DE LA BAIE ou ST GEORGES DES COTEAUX.

Le tirage au sort a donné l'ordre des rencontres suivant :

- ST CESAIRE E.F.C.V.C / U.S U.S CERCOUX
- U.S AIGREFEUILLE / A.S DE LA BAIE ou ST GEORGES DES COTEAUX.

Les rencontres sont programmées les 19 décembre 2021 (aller) et 09 janvier 2022 (retour).

Les matchs aller se dérouleront sur le terrain du premier club nommé et en cas d'impraticabilité des terrains les rencontres seront, dans la mesure du possible, inversées.

- Pour rappel :

Le principe du « but compte double à l'extérieur » n'est pas appliqué, c'est la somme des buts marqués par chaque équipe sur l'ensemble des deux rencontres qui détermine le club vainqueur.

En cas d'égalité de buts entre les deux clubs à l'issue deux rencontres il est procédé aux tirs aux buts comme défini dans le règlement.

Bernard BALAGEAS,
Secrétaire de séance.

Balageas